



## Contrat locam - optilia site internet

-----  
Par meliade40

Bonjour,

Nous sommes une entreprise artisanale en aquitaine et nous avons souscrit un contrat avec une agence de communication pour la création de notre site internet auprès de l'entreprise OPTILIA 33 Mérignac. Lors du rendez-vous et de la signature du contrat, il ne nous a pas été communiqué que le financement se faisait par un établissement financier LOCAM et nous avons eu la mauvaise surprise de voir que notre financement se faisait sur 4 ans (mais comme nul n'est censé ignorer la loi et que nous sommes censés être responsables lors d'une signature, nous payons nos mensualités chaque mois). Le contrat a été signé en octobre 2014 et donc se terminera en le 30/08/18 (48 mois de crédit pour un site internet qui nous amène à un montant de 17510?..on s'attend donc à un super site internet qui nous amène énormément de clientèle...enfin.....).

Il se trouve que depuis plusieurs jours, nous n'avons plus d'accès sur le site (page introuvable sur google), cela signifie que nous n'avons plus aucune possibilité de travailler sur un site qui est censé nous appartenir et nos clients ne peuvent plus aller naviguer sur notre site.

En regardant sur société.com, il apparaît que la société YADACOM (optilia) est en redressement judiciaire déclaré au 29/06/2016.

Quels sont nos droits quant à une résiliation auprès de LOCAM pour un site qui n'est plus en fonction. Devons-nous payer jusqu'à la fin du contrat alors que nous n'avons plus de site internet? Que dit la loi pour un tel cas?

Merci d'avance pour vos conseils.

Très cordialement

Méliade40